

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	10	11

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept août à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le sept août 2026 s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence du Maire, Serge ARLOT

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Serge ARLOT, Monique FIAT, Claire DHENIN, Arnaud FIAT, Nadine SALVI, Enora SUREL, Christophe RUET, Candie TRIER, Gilles GUINARD, Mael MURRAY

Absents excusés : Bertrand COTTAZ

Procurations : Bertrand COTTAZ donne pouvoir à Claire DHENIN

Votants : 11

Gilles GUINARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2026-17-08/42 : DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE MACONNERIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la nécessité d'entreprendre des travaux de mis en sécurité de murs donnant sur la voie publique, empruntée par les habitants et randonneurs. Un maçonnerie des partie abimées est prévu ainsi que de poses de couvertines et enduits.

L'entreprise DOSIRENOV a chiffré la réalisation des travaux concernant la reprise des maçonneries du mur de la Poyat, de la Grenonière, d'Ornon Village pour un montant 1827€ TTC.(TVA non applicable)

L'entreprise DOSIRENOV a chiffré la réalisation des travaux concernant la reprise des maçonneries du mur de la Pallud pour un montant 2752€ TTC. (TVA non applicable).

Le montant total des reprises de maçonnerie est de 4579€ TTC (TVA non applicable)

Monsieur le Maire expose le plan de financement :

Plan de financement				
Objet	Montant TTC	Financier	Montant TTC	Taux
Mur de la Pallud	2752€	Communautés de communes de l'Oisans	2289.50€	50%
Mur de la Poyat	1042€			
Mur de la Grenonière	250€			
Mur d'Ornon Village	535€			
		Commune	2289.50€	50%
Total dépenses	4579€	Total recettes	2289.50€	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir les devis présentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financement.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le secrétaire de séance
Gilles GUINARD**



**Le Maire
Serge ARLOT**

